

2. Le montant total des contrats principaux et des contrats de sous-traitance accordés à la

société pendant les années financières 1968-1969 et 1969-1970 est le suivant:

Année financière	Contrats principaux	Contrats de sous-traitance	Totaux
1968-1969	\$363,013	\$ 731,594	\$1,094,607
1969-1970 (estimation)	\$320,982	\$1,327,272	\$1,648,254

#### L'ÉLIMINATION DE LA DISCRIMINATION CONTRE LES FEMMES

##### Question n° 1628—M. Broadbent:

Au cours de ses entretiens avec les représentants des gouvernements provinciaux, le gouvernement s'est-il penché sur le problème de la discrimination contre les femmes sur le marché du travail et, dans l'affirmative, le gouvernement fédéral a-t-il discuté avec ces représentants des lois provinciales qui seraient conformes à la déclaration des Nations Unies sur l'élimination de la discrimination contre les femmes, ce qui permettrait au Canada de ratifier ce document?

**L'hon. Bryce Mackasey (ministre du Travail):** La déclaration des Nations Unies sur l'élimination de la discrimination contre les femmes n'est pas ouverte à ratification. La question de la discrimination contre les femmes en matière d'emploi a fait l'objet de pourparlers entre le gouvernement fédéral et les provinces. Le Canada a ratifié, en 1964, la convention internationale du travail n° 111 concernant la discrimination en matière d'emploi, à la suite de consultations avec les provinces.

#### LE PROGRAMME D'EMPLOI À TEMPS PARTIEL DE FEMMES EN QUALITÉ D'ÉCONOMISTES, DE BIBLIOTHÉCAIRES ET DE STATISTICIENS

##### Question n° 1629—M. Broadbent:

1. Combien y a-t-il de femmes actuellement employées dans la fonction publique fédérale au titre du programme d'emploi à temps partiel d'économistes, de bibliothécaires et de statisticiens?

2. Le programme a-t-il du succès et, a) dans l'affirmative, le gouvernement songe-t-il à l'étendre à d'autres catégories d'emplois, b) sinon, pour quelles raisons?

[Français]

**L'hon. Gérard Pelletier (secrétaire d'État):** La Commission de la Fonction publique me transmet les renseignements suivants: 1. Huit.

2. Le programme a été lancé à titre expérimental afin de déterminer dans quelle mesure les femmes compétentes en économie, en statistique et en bibliothéconomie étaient prêtes à travailler à temps partiel et dans quelle mesure les ministères pouvaient offrir à ces compétences du travail à temps partiel. Le programme a démontré qu'il existait un nombre relativement restreint de femmes possédant de telles compétences aux niveaux requis et qu'il est possible, pour certains ministères de l'État, d'offrir des emplois à temps partiel dans certains domaines professionnels. Le règlement spécial en vertu duquel le pro-

[L'hon. M. Richardson.]

gramme a été lancé n'a pas été remis en vigueur parce qu'on a jugé que le programme pouvait être exécuté en vertu des dispositions relatives au travail à temps partiel qui s'appliquent à toute la Fonction publique. Il est donc possible de continuer à employer à temps partiel des femmes possédant des compétences professionnelles.

#### LES EXPERTS-CONSEILS DE LA MAIN-D'ŒUVRE ET DE L'IMMIGRATION

[Traduction]

##### Question n° 1677—M. Robison:

Combien d'experts-conseils le ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration a-t-il engagés au cours de chacune des années de 1950 à 1970 inclusivement a) combien ont coûté les services desdits experts-conseils, b) quelle était la nature du travail de ces derniers, c) pour quelle raison était-il nécessaire de retenir leurs services?

**L'hon. Allan J. MacEachen (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration):** Depuis sa création en 1966, jusqu'en 1970, le ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration a engagé 125 experts-conseils. a) Leurs services ont coûté environ \$669,841; b) Les experts-conseils ont été engagés pour exécuter des travaux d'analyse, de planification, d'organisation, et des études d'évaluation pour le ministère; c) Il était nécessaire de retenir leurs services parce que le travail à effectuer dépassait les compétences des employés du ministère.

#### LA CUEILLETTE DU PAPIER DE REBUT AU PARLEMENT

##### Question n° 1721—M. Mather:

1. Combien de tonnes de papier en surplus ou gaspillé retire-t-on chaque mois des Chambres du Parlement?

2. De quelle façon se fait ce nettoyage?

3. Quels revenus ce papier jeté procure-t-il au public?

**L'hon. James Richardson (ministre des Approvisionnements et Services):** En ce qui concerne la Corporation de disposition des biens de la Couronne: 1. Environ 10 tonnes.

2. La tournée de tous les édifices du gouvernement canadien est faite régulièrement, en vertu d'un contrat, en vue de l'enlèvement de tout le papier jeté au rebut.

3. \$12,000 par année.